

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 18h30 dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 juin conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Etaient absents excusés : BOISSET Vincent a donné pouvoir à SEGOND Eric - LATIL Jessica a donné pouvoir à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent a donné pouvoir à BOISSET Philippe.

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mr BOISSET Philippe est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

Point n° 1 - Demande de subvention - régénération du mélèzin dans la forêt communale

Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** le projet de décapage des parcelles afin de faciliter la régénération du mélèzin sur le secteur à proximité de la cabane du Parc, et la demande d'aides financières auprès de la Région SUD PACA et le Fond RESPIR.

Point n° 2 - Adhésion à l'association des communes forestières des Hautes-Alpes

Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** l'adhésion à l'association des communes forestières des Hautes-Alpes.

Point n° 3 - Application du régime forestier

Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** les modifications apportées dans le cadre de l'aménagement forestier.

Point n° 4 - Demande de subvention - Révision du schéma directeur d'eau potable et schéma défense incendie.

Le Conseil Municipal **Valide** à l'unanimité la demande d'aides financières auprès de l'Agence de l'eau et du Département des Hautes-Alpes dans le cadre de la révision du schéma directeur datant de 2009/2010 et du schéma défense incendie.

Point n° 5 - Nouvelle modification des statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Le Conseil Municipal **Approuve** à l'unanimité les modifications statutaires de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Point n° 6 - Affouage 2023

Le Conseil Municipal **Approuve** à l'unanimité l'attribution à l'affouage 2023 des arbres présents sur la parcelle 11.

Point n° 7 - Restauration des registres de l'état civil - demande de subvention.

Le Conseil Municipal **Valide** à l'unanimité la demande d'aides financières auprès de la DRAC et du Département des Hautes-Alpes dans le cadre de la restauration des registres de l'état civil.

Monsieur le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance
Philippe BOISSET



Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

